

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-387/SG/FP accordant un congé administratif à passer en métropole à un assistant technique des Travaux publics de l'Etat.

n° 71-387/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
10 mars 1971

Numéro JO
n° 6 du 25/03/1971

Date du numéro
25 mars 1971

TEXTE INTÉGRAL

La décision n° 71-267/SG/FP du 13 février 1971 est annulée. Un congé administratif de 7 mois 17 jours à passer à Belle rive-sur-Allier (03), villa Saint-Christophe, 20, avenue des Acacias, est accordé à M. Calixte Cougoul, assistant technique des Travaux publics de l'Etat, 11e échelon (groupe II), en service à l'atelier du Port de commerce de Djibouti (Ministère des Travaux publics et du Port), qui, de retour au Territoire le 14 octobre 1968. comptera au 21 avril 1971 2 ans 6 mois 7 jours de service outre-mer.